

# Coaching en épargne

Service de Conseil financier en ligne,

délivré par notre partenaire  **FUNDVISORY**

## POURQUOI ?

- L'un des atouts essentiels de l'épargne salariale, la diversité des supports financiers, offre la possibilité d'un placement adapté pour chacun. Elle constitue également une difficulté pour vos salariés qui ne savent pas quel placement choisir.
- Vos salariés ne tirent peut-être pas pleinement avantage de leurs dispositifs épargne salariale par méconnaissance des placements ou de leur profil d'investisseur.
- Face à la demande de conseils des épargnants, Epsens souhaite aider vos salariés en leur permettant d'accéder à un service professionnel et sécurisé de conseil en ligne délivré par notre partenaire Fundvisory.

# 61%

des salariés français  
sont prêts à privilégier  
un accompagnement  
à distance.

Enquête Epsens - juin 2020

## UN SERVICE PROFESSIONNEL

Ce service est issu de notre partenariat avec Fundvisory, fintech agréée Conseiller en investissement financier (CIF).

Ce service, 100% digital, permet à chacun de vos salariés d'établir son profil investisseur en toute autonomie et de placer sa prime sur la base d'un conseil sur-mesure, adapté à sa situation personnelle. Il reste tout à fait libre d'accepter ou pas le conseil délivré.

Fundvisory s'engage à suivre les obligations réglementaires sur le conseil en investissement. Afin d'accepter le conseil, le salarié prendra connaissance et signera des documents contractuels relatifs au Conseil financier, garants de la protection de l'épargnant.

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Vous souhaitez valoriser ce service auprès de vos collaborateurs ?

**Pour vous aider, nous vous proposons un kit de communication "prêt à l'emploi" :**

- Une présentation du service à insérer dans votre message de campagne;
- Une infographie à joindre et/ou à mettre en ligne sur votre intranet;
- Une vidéo didactique et une fiche pratique qui expliquent comment utiliser le service;
- un webinar de présentation du service à vos collaborateurs (contactez-nous).



**Téléchargez  
votre Kit de  
communication**

Document non contractuel. Le conseil est porté sous la seule responsabilité du Conseiller en Investissement Financier Fundvisory. Toute personne envisageant une souscription doit prendre connaissance du DICI (Document d'Information Clé de l'Investisseur) des supports financiers disponibles sur l'espace client Epsens. En conséquence, Epsens ne pourrait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la base du conseil délivré par Fundvisory. L'investissement comporte des risques de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.